

Equivalence

Description

Faire une demande

## D'équivalence d'ECTS

Si vous partez étudier en Espagne en cours de cursus universitaire, l'application des accords de Bologne peut vous permettre de faire reconnaître et valider votre niveau d'étude par l'intermédiaire de l'European Credits Transfert System – (ECTS : système européen de transfert et d'accumulation de crédits), développé pour faciliter la lisibilité des études au sein des pays membres de l'Union Européenne.

Le principe de reconnaissance des ECTS est le suivant :

- Il est prévu par l'application du système Européen d'unités capitalisables autrement appelé ECTS.
- Les établissements d'enseignement supérieurs espagnols sont soumis aux règles et édictées et aux quotas fixés par la communauté autonome dans laquelle ils dispensent leurs enseignements.
- Les établissements d'enseignement supérieurs ne sont pas obligés de pratiquer la reconnaissance d'ECTS.
- Les établissements d'enseignement supérieurs sont autonomes en matière de décisions d'admission, que ce soit pour des étudiants issus de systèmes éducatifs distincts (France et Espagne par exemple) ou au sein d'un même système éducatif (d'une université espagnole à une autre par exemple).
- Ne peut être reconnue qu'une matière dont le **contenu** est au moins **identique à 80%** dans les 2 plans d'études (celui que vous quittez et celui que vous demandez à intégrer). Ce n'est pas parce que vous avez obtenu la moyenne, par exemple en psychologie, dans le cadre d'un cursus en France que vous aurez validé la matière appelée « psychologie » dans le cadre d'un cursus en Espagne. Il faut que les connaissances acquises soient similaires.
- Pour être pris en compte un transfert doit reconnaître **30 ECTS minimum**.
- Vous devrez fournir des **documents officiels** de votre **université d'origine**. Si vous ne les obtenez pas, votre validation d'ECTS ne pourra pas être validée par l'Etat espagnol. Vous pourrez **SOUVENT** les fournir en FRANÇAIS pour leur étude préalable à l'université dans laquelle vous souhaitez aller.
- **Une fois votre demande d'équivalence acceptée**, vous devrez **TOUJOURS** fournir ces documents officiels traduits par des **traducteurs assermentés**. Attention, demandez des devis avant de vous engager sur ce mode d'accès, une traduction assermentée peut coûter cher.

date créée

19 février 2025  
**Auteur**  
campuslatina1

default watermark